

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2019
RÔLE TRIENNAL 2018-2019-2020
(2^E EXERCICE FINANCIER)

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, en conformité avec l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le **rôle d'évaluation triennal** est dans le 2^e exercice financier de son application.

Toute demande de révision, prévue par la section I du chapitre X, concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Une telle demande de révision doit être déposée au moyen de la formule prescrite à cet effet, sous peine de rejet, au bureau de la MRC de la Haute-Côte-Nord et à en acquitter les frais prévus par le règlement, le cas échéant.

Donné à Portneuf-sur-Mer le 14 septembre 2018.

Simon Thériault
Directeur général et sec. trésorier